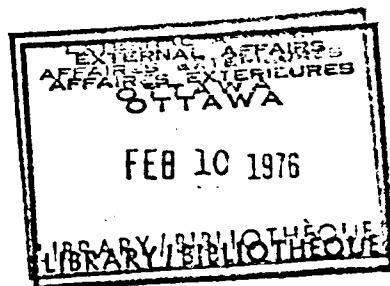




no 8

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 26 JANVIER 1976

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É



SIGNATURE D'UN ACCORD CULTUREL
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET LE GOUVERNEMENT DU MEXIQUE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère des Affaires extérieures annonce la signature, dimanche le 25 janvier, à Mexico d'un Accord Culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Mexique. Cet accord a été signé par l'Ambassadeur du Canada au Mexique, S.E. Monsieur J.C. Langley et par M. Alfonso Garcia Robles, Ministre des Affaires extérieures du Mexique, en présence du Premier Ministre, M. Pierre Elliott Trudeau actuellement en visite officielle au Mexique.

L'accord a pour but d'améliorer et d'élargir la coopération entre le Canada et le Mexique dans le domaine culturel suivant les vœux formulés lors de la deuxième réunion du Comité Ministériel Canada-Mexique tenue à Mexico en janvier 1974.

A cette fin, les deux pays sont convenus de favoriser dans toute la mesure du possible les échanges dans les domaines de la vie culturelle et académique. Seront ainsi encouragés les échanges académiques (bourses d'études, échanges de chercheurs et de professeurs, visites réciproques, équivalence de diplômes, ...), les échanges d'informations entre représentants des groupements culturels, professionnels et sociaux des deux pays ainsi que la participation à des rencontres internationales.

Les parties favoriseront également les tournées d'artistes et d'ensembles, les contacts dans les domaines des média d'information et du film, la diffusion du livre et des publications à caractère scientifique, éducatif, technique ou littéraire, les traductions, les contacts dans les domaines de l'édition, des bibliothèques, des archives et des musées, la coopération entre les organismes sportifs et de jeunesse de même que les activités de leur organismes culturels réciproques.

Des réunions, qui se tiendront alternativement dans l'un et l'autre pays permettront de dresser périodiquement le bilan des échanges entrepris dans le cadre du présent accord et de formuler des recommandations pour de nouveaux développements de la coopération culturelle.